

PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de respecter les dernières évolutions législatives et d'intégrer de nouveaux projets d'aménagement sur la commune, le Conseil Municipal de La Chaize-le-Vicomte a prescrit la Révision du PLU par délibération le 1er juin 2021



QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME?

Le PLU est un document d'urbanisme qui définit, à partir d'un diagnostic, un projet de territoire traçant les grandes orientations de la commune en matière de logement, d'espaces publics, de développement économique, d'environnement... pour les 10 ans à venir.

Il permettra de gérer l'aménagement et l'évolution du territoire, entre espaces à développer et espaces à préserver.

Ce document de planification est encadré par les lois et documents de portée supérieure (SCOT, PLH, PDU, Plan climat...etc).

QUEL EST SON CONTENU?

> Un rapport de présentation

Il correspond à un état des lieux urbain et environnemental du territoire menant à l'identification des grands enjeux pour la commune.

> Un Projet d'Aménagementet de Développement Durables (PADD)

Il définit, à partir des enjeux identifiés, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune pour les 10 prochaines années.

DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles définissent les actions nécessaires pour l'aménagement de secteurs stratégiques (habitat, activités, équipements...).

> Un règlement & un zonage

Ils définissent les droits à construire de chaque terrain à travers un ensemble d'articles déclinés sur des zones différenciées par leurs vocations (zones urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle).

> LES ANNEXES

Elles contiennent notamment les servitudes d'utilité publique, les plans des réseaux...

LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU

Sept. 2022 - Mars 2023 Diagnostic territorial Décembre 2023 - Novembre 2024
Orientation d'Aménagement et de Programmation
Règlements écrit et graphique

Mai 2025 - Septembre 2025 Approbation du PLU

Avril 2023 - Mars 2024
Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Novembre 2024 - Avril 2025

Du projet de PLU arrêté à l'approbation (Consultation des Personnes Publiques Associées et Enquête Publique)

COMMENT PARTICIPER?

La concertation consiste à associer les habitants et usagers du territoire tout au long du processus de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune à travers :

- L'affichage de la délibération,
- > L'organisation d'une réunion publique au minimum avec les Vicomtais,
- > La communication sur le projet à travers la parution d'articles dans le bulletin communal ainsi que sur le site web de la commune,
- > L'exposition de panneaux en mairie,
- > La mise à disposition des habitants d'un registre de concertation, destiné à recueillir les observations de la population durant toute la procédure, en mairie, pendant les heures d'ouvertures habituelles.